

**NOTICE D'INFORMATION AUX PORTEURS**

En date du 1 mars 2012

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SGA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACCEPTANCE N.V.  
SG OPTION EUROPE**  
Programme d'Émission de Titres de Créance (*Euro Medium Term Note  
Programme*) de 125.000.000.000 €  
(le "Programme")

**SG OPTION EUROPE**

**Émission de 30.000.000 EUR de Titres arrivant à échéance le 6 juillet 2017  
Inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale  
dans le cadre du Programme d'Émission de Titres de Créance de 125.000.000.000 €  
Séries n° : 32176/11.3  
Tranche 1  
Code ISIN : FR0011029461  
(les "Titres")**

Nous faisons référence aux Conditions Définitives Applicables en date du 29 mars 2011 (les « **Conditions Définitives** ») indiquant les modalités de l'émission de 30.000.000 EUR de Titres arrivant à échéance le 6 juillet 2017, Séries n° 32176/11.3, Tranche 1, émis dans le cadre du Programme.

La présente notice doit être lue conjointement avec les Conditions Définitives et le Prospectus du Programme d'Émission de Titres de Créance en date du 27 avril 2010. Les termes utilisés dans la présente notice doivent être lus conformément aux Conditions Définitives, sauf si le contexte le requiert autrement ou si autrement défini.

Les Titulaires de Titres sont informés que conformément aux modalités des Titres (*Partie 3 – section 2.3. "Événements Extraordinaires relatifs à tout Fonds et/ou toute Part du Fonds" – modalité 2.3.1.3 "Fermeture du Fonds" de l'Annexe Technique Titres de Capital*), l'Événement Extraordinaire défini ci-dessous s'est produit en relation avec l'un des Fonds (le "Fonds Affecté", tel que défini ci-dessous) dans le Panier des Sous-Jacents.

- Fonds Affecté : Vision 360, Code Bloomberg : VIS360I FP, Code ISIN : FR0010848341 (Sous-Jacent(7))
- Événement Extraordinaire : Fermeture du Fonds
- Nouveau Fonds (qui remplace le Fonds Affecté et devient un Fonds (qui constitue un Sous-Jacent) pour les besoins des Conditions Définitives) : Vision 360, Code Bloomberg : VISIONA FP, Code ISIN : FR0010698530
- Date de Substitution : 27 septembre 2011
- Facteur d'Ajustement : 0.903519959
- Conséquences : Suite à l'Événement Extraordinaire, l'Agent de Calcul a décidé qu'à partir de la Date de Substitution, le Fonds Affecté sera substitué par le Nouveau Fonds et le Cours de Clôture du Nouveau Fonds à toute Date d'Évaluation concernée (telle que définie dans les Conditions Définitives) faisant suite à la Date de Substitution doit être multiplié par le Facteur d'Ajustement.

Par suite, toutes les références au Fonds concerné dans les Conditions Définitives doivent être remplacées par le Nouveau Fonds.

Pour toute information complémentaire, les Titulaires de Titres doivent se référer aux Conditions Définitives disponibles pour consultation au siège de l'Emetteur, dans les bureaux désignés des Agents ainsi que sous format électronique sur le site web de l'Emetteur <http://prospectus.socgen.com>.

**L'AGENT**  
**Société Générale Bank & Trust**  
**11 avenue Emile Reuter**  
**L-2420 Luxembourg**